REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPATARTEMENT DE LA VIENNE

103

235

13

100

66

150

59

100

題

1701

題

M

135

88

哥

101

533

153

100

100

ES

10 100

107 108

100 100

■ ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN

COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN

Date de la convocation :
16/11/2023
Nombre de conseillers
en exercice :13
Présents : 11

Objet de la délibération :

Création d'emploi permanent

certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 23/11/2023 ; et de la publication le 23/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN

SEANCE DU 22 Novembre 2023

L'an Deux Mil Vingt-trois, le mercredi 22 novembre à 19 H, le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.

PRESENTS: GALLET Jean-Luc, adjoint, REIGNER Audren, conseiller délégué, LIAGRE Bruno, MENNESSON Evelyne, MAUPOINT Francette, FIORILLO Katia, DUPRÉ Alicia, BOISSELLIER Nicolas, MEUNIER François, AUBERT Nicolas. Excusé: ACIER Jean-Marie ayant donné pouvoir à M. Régis SAVATON

Absent : AOUATE Jérôme,

Secrétaire: Jean-Luc GALLET

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Accueillir, renseigner la population et instruire les dossiers sur les domaines de : l'état civil, les élections, l'urbanisme, l'aide sociale;
- Assister et conseiller les élus, préparer le conseil municipal, les délibérations, les commissions, les arrêtés du maire ;
- Préparer, mettre en forme et suivre l'exécution du budget ;
- Suivre les marché publics et les subventions ;
- Gérer la comptabilité : engagements de dépenses et titres de recettes ;
- Gérer le personnel (gestion des temps, paie)
- Animer les équipes et organiser les services ;
- Gérer le patrimoine communal et suivre les travaux ;
- Gérer et développer les liens avec les structures intercommunales et les partenaires ;

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} mars 2024, un emploi permanent de secrétaire de mairie relevant des catégories hiérarchiques B et C, du grade de Rédacteur, ou le cas échéant rédacteur principal de 1ére classe ou le cas

AR Prefecture

classe, ou le cas échéant rédacteur principal de 1ére classe ou le cas

086-218600443-20231122-202311N3B-DE Reçu le 23/11/2023 échéant du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, 35h.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le Maire demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne pourrait pas être pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°,2°,3°,4°,5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, la présente délibération précise :

Le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel,

- La nature des fonctions,
- Les niveaux de recrutement (diplôme de niveau I, II, III, IV ou expérience professionnelle souhaitée),
- Les niveaux de rémunération, le traitement sera calculé en fonction de la grille indiciaire du grade choisi.

Considérant la nécessité de créer un poste relevant du cadre d'emploi de rédacteur et du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'un départ en retraite,

Considérant le tableau des effectifs,

Le conseil municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1

- De créer un emploi permanent sur le grade de rédacteur, ou le cas échéant sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe, ou le cas échéant sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique B ou le cas échéant sur le grade d'adjoint administratif principal de

I^{ème} classe relevant de la catégorie C pour effectuer les

AR Prefecture

086-218600443-20231122-202311N3B-DE Recu le 23/11/2023

missions de secrétaire de mairie à temps complet, 35h, à compter du 1er mars 2024.

De modifier le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2

D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne pourrait pas être pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire (justifié par l'examen des candidatures et au regard du Procès-Verbal du recrutement) pour une durée déterminée de 3 ans au titre de l'article L. 332-8, 3ème alinéa du code général de la fonction publique)

Le contractuel recruté devra justifier de diplômes de niveau IV et/ou qualifications exigés et, si possible, d'une expérience professionnelle dans le secteur public d'au moins 3 ans.

Le traitement sera calculé :

- Par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi de rédacteur et du grade d'adjoint principal de 2ème classe.
- L'agent percevra le régime indemnitaire prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement pour l'exercice des fonctions correspondant au grade et à l'emploi concerné.

ARTICLE 3

- D'autoriser le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

ARTICLE 4

D'autoriser le Maire à procéder, sur le fondement de l'article
 L.332-13 du code général de la fonction publique, au recrutement d'un agent contractuel pour remplacer l'agent momentanément indisponible.

ARTICLE 5

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre .014, article 6411 du budget 2024.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Régis SAVATON

Le secrétaire Jean-Luc GALLET

AR Prefecture

086-218600443-20231122-202311N3B-DE Recu le 23/11/2023

100

123

193

E 100

101

88

BH

Mod. 540330 - 04/22 Fabrèque Entreprise labellisée IMPRIMIVERT

Tableaux des effectifs

GRADES/EMPLOIS	EMPLOIS CREES						
	Emplois à temps		Statutaires	Non		Pourvu	Non pourvu
	Complet Non			statutaires Droit Droit			
	Complet	complet		public	Privé		
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Ī			1			1
Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1			1	
Rédacteur	1					1000 1000 1000 1000 1000 1000 1000 100	1
Rédacteur administratif principal 2 ^{ème} classe	1		1				1
Rédacteur administratif principal 1ère classe	1		1				1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1		1			1	
Total	2		4	3.41.2.		2	4

086-218600443-20231122-202311N3B-DE Reçu le 23/11/2023